

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 4 avril 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Corinne PICARD  
Mme Monique LE BIHAN

Mme Edith CHOUTEAU  
M. Philippe LABORDERIE

**Absents excusés**

M. Gérald BOUSSICAULT  
Mme Christine CORBILLON  
Mme Christelle TREHET-COLLET

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,  
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

**Convocation adressée le 22 mars 2024, CASF, article R123-16**

**POINT N°8 – RÉSIDENCE AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur PAVILLON, Président, présente au conseil le budget de la résidence autonomie « les Champs Fleuris » pour l'année 2024.

Monsieur le Président, propose d'adopter ce budget, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

SECTION	MONTANT
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	422 772,33 €
Recettes	422 772,33 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 374 420 €
Recettes	1 374 420 €

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture  
049-264901976-20240404-AS-24-04-04-8-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Publiée le 8/04/24